# Demande de Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS)

SPTS Solutions pour l'évaluation de la stratégie nationale antidrogue

Numéro de dossier : 1000019707

Autorité contractante : Mélanie Beauvais Lefort

Courriel: melanie.beauvais-lefort@justice.gc.ca

La présente demande 1000019707 est pour Ministère de la Justice du Canada.

Cette demande est ouverte <u>seulement</u> aux titulaires de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) qualifiés pour SPTS – Solutions / E60ZN-15TSSB pour <u>le niveau</u> 1 [=0\$ à 2M\$]) pour <u>le volet 2 : Services-conseils en affaires et services de gestion du</u> changement.

## Les titulaires de l'AMA suivant ont été invitées à présenter une proposition :

- 1) 1270665 Ontario Inc.
- 2) Canadian Development Consultants International Inc.
- 3) Capra International Inc.
- 4) Confluence Consulting Inc.
- 5) Deloitte Inc.
- 6) Econ Inc.
- 7) Gelder, Gingras & Associates Inc.
- 8) Goss Gilroy Inc.
- 9) Groupe Intersol Group Ltee.
- 10) HDP Group Inc
- 11) Hickling, Arthurs, Low Corporation
- 12) Interis Consulting Inc.
- 13) Kelly Sears Consulting Group
- 14) Le Groupe Conseil Bronson Consulting Group
- 15) Le Groupe-conseil baastel Itée
- 16) LNW Consulting Inc
- 17) McKinsey & Company Canada
- 18) PGF Consultants Inc.
- 19) PRA Inc.
- 20) PROGRAM EVALUATION AND BEYOND INC.
- 21) QinetiQ Limited
- 22) Research Power (N.S.) Inc.
- 23) RESEAU CIRCUM INC.
- 24) Stratos Inc
- 25) TDV Global inc.
- 26) The Strategic Review Group Inc.
- 27) TNS Canadian Facts

Cette liste ne sera pas mise à jour si des fournisseurs additionnels font la demande pour recevoir une copie de la demande de proposition.

# **Description du besoin**:

Le ministère de la Justice du Canada requiert les services d'un entrepreneur pour une évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie) conformément à la *Politique sur l'évaluation* de 2009 du Conseil du Trésor du Canada. L'évaluation portera principalement sur la pertinence continue, l'efficacité et l'économie démontrées de la Stratégie.

L'entrepreneur sera appelé à mettre en œuvre le plan d'évaluation (tableau 2 : Grille d'évaluation), qui expose les méthodologies et les approches appropriées pour appuyer l'évaluation des questions fondamentales (tableau 1 – pertinence et rendement de la Stratégie – dans le sens de la *Directive sur la fonction d'évaluation* de 2009 du Secrétariat du Conseil du Trésor. (Voir, par exemple : http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15681). L'évaluation portera sur les exercices 2011-2012 à 2015-2016.

# Accords commerciaux qui s'appliquent

Cette demande est assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama (ALE), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALE) et l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et la Colombie.

### Niveau de sécurité :

À la date de clôture des soumissions, l'exigence de sécurité suivante (la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et les clauses reliées) s'appliquent font partie intégrante du contrat :

### Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien :

- L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **SECRET** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
- a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite à l'Annexe C;
- b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### Durée du contrat proposée :

La période du contrat proposée sera à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 28 février 2017 inclusivement.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période de six (6) mois sous les mêmes conditions.

REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et solutions (SPTS) est mise à jour chaque trimestre. Si vous désirez savoir comment vous pouvez devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA